

Chasseurs, agriculteurs, forestiers... tous concernés par la gestion d'un même espace

par Alain GARCIA*

L'évolution des systèmes de productions agricoles ou forestiers retentit sur le devenir de la faune sauvage en général, du gibier en particulier.

Il était donc normal que des organismes cynégétiques comme l'Office national de la chasse et les Fédérations départementales des chasseurs s'intéressent à cette question.

La chasse en France induit une dépense intérieure de 12 milliards de francs et génère quelques 28000 emplois. Bien organisés, les chasseurs "puissance publique", ont géré leurs rapports avec les autres utilisateurs de l'espace naturel souvent de manière concurrentielle, voire conflictuelle.

Cependant, l'ampleur des modifications supportée par l'espace naturel dans un sens (espace agricole à usage intensif) ou dans un autre (déprise agricole) associée à une dégradation de l'image du chasseur dans l'opinion publique amènent à repenser les rapports entre acteurs. Ce dernier aspect, fut un des thèmes abordés au cours des journées "chasse-déprise agricole" organisées par l'Office national de la chasse et la Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne, les 4 et 5 mars 1988. Ces journées s'articulaient autour de nombreux exposés et visites de terrain, où le groupement d'Intérêt Agro-Sylvo-Cynégétique du canton de Lalinde dressait un premier bilan de ses actions et présentait aux participants quelquesunes de ces réalisations concrètes.

Montagnes et collines à faibles potentialités ligneuses dans le concept de la forêt méditerranéenne, nous ramenait peu ou prou par l'analogie des situations et la problématique commune à puiser abondamment dans le document de synthèse réalisé à la suite des journées "chasse-déprise agricole", et en particulier dans l'intervention de M. Ollagnon (Chargé de mission à la Direction des affaires financières et écono-

miques du Ministère de l'agriculture), dont le texte a été publié par ailleurs dans les colonnes du Bulletin Mensuel de l'Office national de la chasse, N°147 (juin) et N°148 (Juillet-Août) 1990, auquel nous renvoyons le lecteur pour plus de précisions sous le titre : "Réflexions prospectives sur l'évolution des rapports entre chass-



Photo 24 : Travaux forestiers menés par le G.I.A.S.C. du pays Lindois, éclaircie, marquage, regroupement des coupes, ventes de produits.

Photo Alain Garcia / O.N.C.

* Office national de la chasse
165, avenue Paul Rimbaud
BP 6074 - 34030 Montpellier Cedex 1

seurs et agriculteurs dans une politique de qualité cynégétique."

Concernant l'évolution des modes de gestion de l'espace naturel on notera dans les articles cités ci-dessus 3 schémas d'organisation, par rapport aux 2 derniers siècles et aux 30 dernières années : le passage d'un mode de gestion "autarcique - unitaire de la gestion de proximité" à un mode "ouvert parcellisé de la gestion appropriative et fonctionnelle", à la nécessité actuelle d'une "approche patrimoniale".

Ce patrimoine nécessite un titulaire qui ne peut être que l'ensemble des acteurs concernés directement, c'est à dire la société toute entière.

Les chasseurs ont dans cette optique la liberté de se transformer au niveau local en négociateurs de "contrats-qualités" ayant pour objet le devenir des milieux naturels humanisés.

Chacun des acteurs a sa propre représentation, son cadre de référence, pour effectuer ses choix. Il ne peut ignorer à long terme l'ensemble des autres points de vue et il est de son propre intérêt de promouvoir des décisions concertées procédant d'une vision globale des intérêts en jeu. Et si, plusieurs individus se trouvent solidairement de fait devant un intérêt commun, ils vont négocier des règles de conduite, des codes d'usage pour prendre en compte cette solidarité (Ollagnon, opus cité).

Mais les situations locales sont très variées et la conjoncture agricole est complexe et évolutive.

Cet essai de prospective nous ramène à 3 scénarios :

1) Une agriculture de marché non régulée par la puissance publique,

2) Une agriculture de marché publiquement régulée (scénario tendanciel)

3) Une gestion multi-acteurs.

De fait, devant l'urgente nécessité de la gestion des milieux forestiers méditerranéens (risques d'incendies) et devant la délinquance de son tissu rural, le 3ème scénario semble le mieux adapté à notre problématique.

Cette gestion multi-acteurs nécessite une négociation.

Cette négociation doit s'articuler autour d'un thème fédérateur (le message) destiné à un public (la cible) présenté et valorisé par

une stratégie de communication (choix des vecteurs de communications).

Les conditions et les moyens de cette négociation doivent selon nous être recherchés et instaurés au cas-par-cas, dans une conception d'ensemble et par une "démarche germinative" (Ollagnon opus cité).

On s'attachera en particulier à définir les conditions d'organisation de la négociation (lieux, langages et procédures).

Nous avons mis l'accent dans notre intervention sur les qualités que représentent les Associations de type Loi 1901, susceptibles de susciter les conditions de comportement patrimonial inhérent à une communauté d'intérêt et d'action, c'est à dire l'émergence d'une conscience, d'une relation et d'une négociation patrimoniale, librement consentie.

L'implication en "synergie" des différents partenaires publics ou privés peut changer rapidement un "climat" avant même de changer les résultats écologiques, techniques, économiques et financiers du mode d'exploitation des milieux naturels.

C'est ce que nous avons tenté de faire et obtenu sur le Groupeement d'intérêt agro-sylvo-cynégétique (G.I.A.S.C.) du Canton de Lalinde (24).

Pour obtenir ce climat, un autre paramètre préalable à toute négociation nous semble être l'instauration d'un système partiaire entre les acteurs. C'est ainsi que sur le G.I.A.S.C., le conseil

d'administration, le bureau ou la composition de l'Assemblée générale tenait compte de cette parité. Ceci, afin d'éviter qu'un groupe de pression bloque le système destiné à l'intérêt général au profit d'un intérêt particulier.

Peut-on dire pour autant, que tous les problèmes se règlent dès lors qu'une procédure ou une structure de concertation sont établies ? Au contraire, bien souvent, des tensions, des conflits plus nombreux apparaissent à la place d'un silence parfois pesant, au fur et à mesure que se mettent en place les conditions et les moyens de négociation pour les résoudre.



Photo 25 : Plantation de haie brise-vent sous film plastique noir. G.I.A.S.C. du pays lindois.

Photo A.G. / O.N.C.



Photo 26 : Crédit de cultures à gibier.

Photo A.G. / O.N.C.

Désamorcer ces conflits revient souvent aux élus qui doivent toujours être partie prenante de ces négociations, car ils sont en définitive garants de l'intérêt général.

Le rôle des diverses collectivités publiques se trouve renforcé. L'Etat utilise ses capacités de financement pour stimuler et organiser l'engagement des différents acteurs et pour financer directement ce qu'il est le seul à pouvoir et devoir financer.

L'objectif en terme de qualité de gestion de l'espace rural se traduit par un surcoût. Les financements accordés par l'Etat ou les collectivités publiques le rendent d'autant plus acceptable qu'il permet à long terme une régénérescence du tissu rural et une baisse des tensions.

Les procédures de négociations entre acteurs seront donc grandement facilitées partout où l'Etat intervient de manière directe (contrat de pays ou de revitalisation, organisation groupée d'amélioration foncière, PIDAF, etc...).

C'est bien un autre mode de fonctionnement et de gestion qui s'instaure : un mode ouvert unitaire de gestion de la qualité. Ce scénario est celui du challenge Européen (Ollagnon opus cité).

“Les paysans du 3ème millénaire seront pointus sur le plan écologique, technique, économique. Ils seront d'habiles gestionnaires, de bon négociateurs. Ils ne seront pas les jardiniers de la nature (jardinier du “château” des urbains), mais bien au contraire des stratégies de la demande et de l'offre de qualité de l'agriculture. Producteurs de biens et de services marchands, ils exerceront leur activité à travers un système d'action diversifié (tissu local, filières traditionnelles et nouvelles, réseaux). Leur gestion sera ouverte largement sur l'économie générale et rendue unitaire par des “règles de gestion” réactualisées par la négociation quotidienne. Les agriculteurs mono ou pluri-actifs pourront viser ainsi à une véritable compétitivité de l'agriculture conçue sur des bases saines et garantes de sa robustesse (Ollagnon opus cité).”



Photo 27 : Coq de perdrix rouge (*Alectoris rufa L.*)

Photo A.G. / O.N.C.

Ces remarques d'H. Ollagnon concernant l'agriculture me paraissent transposables à la forêt, forêt méditerranéenne en particulier. Pour qu'il y ait négociations, il faut qu'il y ait des acteurs, aussi réfléchir aux futures négociations entre acteurs concernant la forêt méditerranéenne, mériteraient que l'on s'attarde sur le devenir des communautés rurales, en particulier de l'arrière pays de tous les départements de l'arc méditerranéen français".

“Certains pensent que la solution à la déprise agricole est une solution cynégétique, mais seulement quand la déprise aura été à son terme, c'est-à-dire quand il n'y aura plus d'agriculteurs, qu'il y aura de vastes espaces libres et que la faune sauvage pourra s'y développer. C'est, je pense une erreur de conception et ce serait grave d'aller dans ce sens là [...] Je crois qu'il ne faut pas faire preuve de trop d'enthousiasme et croire que la chasse va pouvoir sauver ces régions. Elle n'en a ni les moyens (cela couteraît très cher), ni probablement l'envie. Il ne faut pas croire non plus que la déprise agricole puisse être une chance pour le gibier. [...] La chasse parmi d'autres activités peut être un élément de solution à la déprise agricole. [...] Il n'en demeure pas moins que cet

abandon des terres agricoles est une catastrophe.

Une catastrophe pour les agriculteurs, une catastrophe pour le monde rural, pour ceux qui y vivent et personne ne peut s'en réjouir. [...] Les chasseurs ont souvent su démontrer aussi bien à l'occasion des incendies de forêt que des marées noires ou des grandes catastrophes, leur solidarité à l'égard du monde rural et de la nature. Je crois que le chasseur doit montrer aujourd'hui qu'il est prêt à apporter sa pierre à cette lutte contre l'abandon des campagnes et que cette pierre cynégétique est parfaitement honnable et désinteressée.” (extrait de l'intervention de M. Ballu, Directeur régional de l'O.N.F. au cours des journées “chasse-déprise agricole”).

Alors, les chasseurs de l'an 2000 seront-ils finalement les meilleurs partenaires des agriculteurs et des forestiers ?

Ils sont bien placés pour en prendre l'initiative stratégique. Proposer à tous leurs partenaires un contrat d'excellence de la qualité du milieu rural (donc cynégétique) est dès le départ une position compétitive. La nature et les chasseurs de demain ne peuvent qu'y gagner (Ollagnon opus cité).

A.G.